

N/REF : 13/10/2025 17H21 C:000003 I:80349
V/REF : AC/C30242
V/Email reçu le Lundi 13/10/2025 a 17H21

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANO
IMMEUBLE : ANJOU - ANO
33/35/37, BOULEVARD D'ANJOU
.
35000 RENNES

Rennes, le 20 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 35 ANJOU - MR PLAIGNE TRISTAN 06 50 68 81 97
LOGEMENT N° 005758, PORTE N°5758, 1° ÉTAGE
MOTIF : REMPLACEMENT DE L'ÉVACUATION SOUS ÉVIER PERÇÉE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : FUITE SUR EVACUATION ENTRE PVC ET CUIVRE
FOURNITURE ET POSE D'UN MANCHON ÉLASTOMERE
ASSEMBLAGE ET SERRAGE DE L'ENSEMBLE
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 17/10/25 a 11H41 EROCHE@AIGUILLON.COM
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 17/10/25 A 11:41 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL109-Ff Répar.fuite s/évac.Eu hs Col.	1	93,00	93,00
TOTAL H.T.				93,00
T.V.A. a 10,00%				9,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>102,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.